

Conclusions de la Conférence interparlementaire du 17 mars 2016 à Turin
par M^{me} Silvia Bonet (Andorre, SOC)

Seul le prononcé fait foi

Remarques préliminaires :

Cette Conférence interparlementaire a été organisée dans le cadre du Processus de Turin grâce auquel les différentes parties prenantes européennes souhaitent apporter une réponse aux défis sociaux et démocratiques actuels.

Par rapport aux autres institutions européennes, le Conseil de l'Europe a une mission particulière et une responsabilité spéciale car c'est la matrice institutionnelle de toutes les initiatives qui visaient à unir l'Europe et qui ont abouti à la création de l'Union européenne. Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe unie, attachée à développer les valeurs juridiques et éthiques communes que représentent les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

En tant que parlementaires, nous devons promouvoir le respect des droits fondamentaux et de la démocratie parmi nos pairs et apprendre les uns des autres afin de servir nos concitoyens. C'était précisément l'objectif de la Conférence interparlementaire de Turin. Nous devons prendre des mesures pour protéger la vie et la dignité des citoyens et renforcer notre unité en adhérant à des instruments communs tels que la Charte sociale européenne qui consolide le tissu social de notre civilisation.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

- Ce matin, à l'ouverture de notre réunion distincte de la sous-commission de l'Assemblée parlementaire sur la Charte sociale européenne, notre Présidente, ma collègue Tuur Elzinga, nous a rappelé à tous que les droits sociaux étaient des droits humains fondamentaux. Seules la jouissance des droits socio-économiques et l'inclusion sociale permettent aux citoyens d'exercer

pleinement leurs droits civils et politiques, leurs droits fondamentaux donc. C'est en rappelant à tous ce fait essentiel que je voudrais conclure cette conférence.

- Ces dernières années, l'Assemblée parlementaire a pris des mesures ciblées pour soutenir la promotion et le suivi de la mise en œuvre de la Charte, tant en termes législatifs que politiques. Elle l'a fait notamment grâce à des séminaires annuels de renforcement des capacités qui ont eu beaucoup de succès et ont été appréciés des parlementaires qui y ont assisté.
- Toutefois, je suis convaincue qu'il faut encore intensifier l'action parlementaire. Je suggère qu'au niveau de l'Assemblée parlementaire et pour les délégations et les membres qui participent régulièrement à nos débats à Strasbourg et à Paris, nous consacrons davantage de temps à des échanges formels sur les progrès réalisés dans les différents pays. Une fois par an, nous pourrions avoir un échange mutuel sur les questions suivantes :
 - Quels progrès ont été accomplis au niveau législatif, c'est-à-dire en termes de ratification de la Charte sociale européenne ou d'autres articles de la Charte (à savoir en levant certaines réserves existantes) ?
 - Quels progrès ont été réalisés en termes d'action politique, c'est-à-dire comment, concrètement, les garanties en matière de droits sociaux ont-elles été améliorées dans certains domaines ou pour certains groupes de population ?
 - Quels moyens ont été mis en œuvre pour obtenir ces résultats, autrement dit quels étaient les obstacles à une garantie pleine et entière de certains droits et comment ont-ils été surmontés ?
- S'agissant de la Charte sociale européenne, l'importance du lien avec l'Union européenne et la législation communautaire est régulièrement soulignée. En ma qualité de rapporteure sur le Processus de Turin, je suis prête à relever ce défi et à veiller à ce que le dialogue entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen soit renforcé. Plus tôt dans la journée, j'ai eu le plaisir de discuter avec ma collègue Laura Ferrara du Parlement européen et je serais heureuse si nous pouvions lancer, cette année, un échange et un dialogue substantiels entre nos deux institutions européennes.

Pour conclure les débats d'aujourd'hui, permettez-moi aussi de partager avec vous certaines des idées essentielles que j'ai retenues des discussions de cet après-midi et des communications faites par les divers hauts représentants ici présents, sans chercher, néanmoins, à être exhaustive :

- M. Fassino, maire de Turin, tout en montrant dans quelle mesure les droits sociaux sont une préoccupation pour les autorités locales comme la municipalité de Turin, a rappelé que les droits sociaux sont très souvent inscrits dans les législations nationales et parfois même dans les constitutions mais que leur application est fortement influencée par le contexte socio-économique particulier. La législation est, par conséquent, une première étape ; son application doit être la seconde étape.
- M. Marazziti, qui s'est exprimé au nom de la Chambre des Députés italienne, nous a rappelé qu'en tant que parlementaires, nous avons très concrètement une responsabilité spéciale s'agissant de garantir à long terme l'exercice effectif des droits sociaux dans le contexte national et en réponse à des défis d'actualité comme la crise des réfugiés.
- M^{me} Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, a mis en lumière le changement de paradigme qui se dessine. Alors qu'aujourd'hui, nous nous efforçons d'accueillir de nombreux réfugiés et migrants et de leur fournir les services d'urgence nécessaires, demain les principaux défis à relever consisteront à assurer leur insertion sociale et à leur offrir des emplois décents, une éducation, un logement et des services sociaux tout en luttant contre la xénophobie et la discrimination. Nous, parlementaires, jouons un rôle crucial en définissant les enjeux prioritaires et en manifestant résolument la volonté politique de garantir à tous des droits sociaux tout en donnant à nos concitoyens l'assurance que ces mesures ne représentent pas une menace pour leur bien-être. Nous comptons au nombre des principaux acteurs de la construction de sociétés réellement inclusives.

- M. Nicoletti, chef de la délégation italienne auprès de l'Assemblée parlementaire, nous a rappelé que ce ne sont pas les menaces extérieures qui sont les plus dangereuses mais les déséquilibres internes qui divisent nos pays. Le Conseil de l'Europe et ses 47 parlements ont la responsabilité particulière de garantir l'unité de l'Europe à tous les échelons – pour tous les citoyens sur son territoire, quels que soient leur appartenance sociale ou leur niveau de revenus – en favorisant la pleine application du système conventionnel de la Charte sociale européenne, y compris de ses textes de base et de ses divers protocoles et notamment de son système de réclamations collectives.

- *Séance n°1 : relever les défis d'aujourd'hui (sortie de crise, mondialisation, intégration européenne etc.) : quel rôle pour les droits sociaux fondamentaux ?*
 - M^{me} Laura Ferrara, présidente et modératrice, a mis en lumière les enjeux essentiels en matière de droits sociaux, à savoir :
 - Le développement économique devrait être le résultat d'un vaste processus social et économique garantissant les droits sociaux afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de renforcer la protection des groupes les plus vulnérables et d'éviter la diminution des protections sociales ;
 - Combattre l'exclusion sociale et la pauvreté ;
 - Fixer des niveaux de droits minimums ;
 - Protéger les plus vulnérables.

 - Au cours du débat, les intervenants ont mis en avant les points suivants :
 - M. Narychkine, Président de la Douma d'Etat, a présenté les principales réalisations en matière de politique sociale dont le coup d'arrêt porté au déclin démographique grâce à des programmes sociaux ainsi que les problèmes qui restent à régler dans la Fédération de Russie. La crise des réfugiés est une urgence mais y répondre est aussi un devoir humanitaire. Le contexte international et notamment les accords commerciaux représentent une menace

pour la souveraineté parlementaire et les intérêts sociaux des citoyens tels qu'ils sont garantis par la Charte sociale européenne.

- M. Farrugia, Président du Parlement de Malte, a rappelé la nécessité de rétablir la confiance au niveau international et d'avoir une vision commune afin de maintenir la paix dans le Bassin méditerranéen et de s'attaquer au défi que pose la crise des réfugiés qui pourrait aussi être considérée comme une occasion d'affirmer nos valeurs communes. Il a, en outre, souligné l'importance d'orienter les bénéfices de la croissance économique vers la lutte contre la pauvreté, estimant qu'il s'agit d'un devoir moral qui transcende les divisions politiques.
- M. Aydin, Vice-Président du Parlement turc, a affirmé l'engagement de son pays à respecter les valeurs fondamentales garanties par le Conseil de l'Europe et la Charte sociale européenne, en tant que deuxième instrument de l'Organisation par ordre d'importance, avant de qualifier la crise des réfugiés de plus grande crise que l'Europe ait eu à affronter ces dernières années ; il a souligné que la Turquie s'employait à accueillir un grand nombre de réfugiés de Syrie et a appelé les pays européens à manifester leur solidarité.
- M^{me} Jarvinen, Représentante du Parlement finlandais, a émis le vœu que les participants à la conférence parviennent à la conclusion que l'instauration d'une société égalitaire demeure une aspiration européenne et que le dialogue européen sur les politiques sociales soit maintenu ;
- M^{me} Pettersson, Représentante du Parlement suédois, a fait observer qu'il fallait accueillir les réfugiés en Europe et qu'un afflux de population était nécessaire pour que les pays européens restent forts mais que les capacités d'accueil des Etats, pris individuellement, étaient limitées ;
- M^{me} Veselova, Représentante de la Verkhovna Rada de l'Ukraine, a rappelé la situation dans son pays en insistant sur l'importance de veiller au plein respect des droits sociaux de l'ensemble des citoyens, dont les personnes déplacées à l'intérieur du territoire. L'Ukraine continuera à coopérer pour favoriser l'acceptation de nouvelles dispositions de la Charte, promouvoir le Processus de

Turin et mettre en œuvre le Plan d'action national sur les droits sociaux qui comprend également des mesures visant à renforcer la sécurité sociale.

- *Séance n° 2 : comment améliorer le niveau d'acceptation de la Charte sociale européenne et de ses dispositions ? : quel rôle pour les parlements nationaux ?*

- M^{me} Elzinga a rappelé les défis à relever, à savoir :

- La nécessité de prendre des mesures politiques pour améliorer les droits sociaux de tous les citoyens ;
- Le fait que la principale différence entre les systèmes mondiaux en matière de droits sociaux (entre les Etats-Unis et l'Europe, par exemple) réside dans le « salaire social » : les conditions de travail, le congé de maladie, le droit aux congés, le congé de maternité, les pensions de retraite, l'égalité de traitement s'agissant des emplois à temps partiel, l'accès aux soins de santé et l'éducation figuraient au nombre des acquis européens à protéger.

- Les principaux arguments mis en avant au cours du débat étaient les suivants :

- M^{me} Matrai, Vice-Présidente du Parlement hongrois, a rappelé qu'il fallait garantir l'égalité d'accès aux services publics pour tous les citoyens, y compris les membres de minorités nationales ou ethniques comme les Roms qui devraient bénéficier des mêmes droits ;

- M^{me} Kasimati, Représentante du Parlement grec, a fait remarquer que les restrictions budgétaires et l'austérité mettaient en danger la démocratie et a appelé les parlements à concevoir des programmes sociaux essentiels pour lutter contre la pauvreté ; elle a, en outre, relevé les contradictions qui existent entre les mesures économiques prises par l'Union européenne et la Charte sociale européenne ; ces mesures provoquent une aggravation des inégalités dans toute l'Europe ; les droits sociaux ne sont pas négociables ;
- M^{me} Doucet, Représentante de l'Assemblée nationale française, a fait état des mesures nationales prises pour améliorer la garantie des droits sociaux, notamment par l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé.

En ma qualité de Députée du Parlement andorran, j'espère qu'une fois de retour dans nos pays respectifs au terme de la conférence d'aujourd'hui, les idées formulées par certains de nos collègues constitueront pour nous tous une source d'inspiration et que nous parviendrons à faire progresser les droits sociaux, en réponse à la fois aux problèmes d'actualité liés à la présente crise des réfugiés et à quelques-uns des problèmes à plus long terme en rapport avec la garantie de droits sociaux égaux pour tous les Européens. Nous devons prendre des mesures au sein de nos parlements nationaux respectifs et encourager nos gouvernements à faire en sorte que la Charte sociale révisée soit prochainement ratifiée, quand ce n'est pas encore le cas, et qu'un plus grand nombre de ses dispositions ainsi que le système de réclamations collectives soient acceptés.

Enfin, permettez-moi d'ajouter que j'ai l'intention de prendre en compte les conclusions de la présente conférence dans mon rapport sur le Processus de Turin de manière à ce que l'Assemblée parlementaire consacre un débat aux problèmes identifiés et aux arguments avancés. En outre, je préconise que nous poursuivions nos échanges interparlementaires sur la Charte sociale européenne en continuant à associer les présidents des commissions des affaires sociales et des droits sociaux des parlements nationaux, les membres de l'Assemblée parlementaire ainsi que les membres du Parlement européen ; j'espère donc sincèrement vous revoir tous lors d'une prochaine réunion.

En qualité de membres du Conseil de l'Europe, nous avons une responsabilité majeure, celle de promouvoir tous les droits humains dans leur indivisibilité et leur interdépendance et de veiller à ce qu'ils deviennent réalité, protégeant ainsi la dignité de l'ensemble des citoyens européens. La défense des droits sociaux restera essentielle à la démocratie et au renforcement de la cohésion sociale, tant au niveau national qu'europpéen.